

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 09/12/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2025-12-138 **Attribution subvention association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – actions enfance jeunesse :**
Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite à la présentation de l'audit du commissaire aux comptes de l'Espace de Vie Sociale du Nord Saumurois, le solde de la subvention pour les actions enfance et jeunesse restant à verser est le suivant :

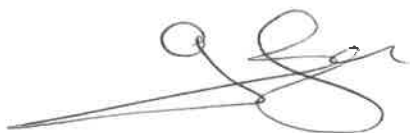
Audit du 4/12/2025	Ile aux enfants, relais jeunes	CLAS
Dépenses	135 594,00€	2 906,00€
Financements MSA, CAF, produits activités et autres	87 778,00€	
Financement commune T. 159 (27/02)	24 800,00€	
Attention erreur de montant sur audit		
Financement commune T. 1093 (28/11)	10 720,00€	
Solde à verser :	12 296,00€	2 906,00€

Le conseil municipal,
Considérant que les actions gérées par l'EVS entrant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Relais jeunes, mercredis loisir, petites vacances « île aux enfants – relais juniors 8-12 ans », coordination) et hors CTG pour le CLAS présentent un intérêt pour la commune,
Après analyse et en avoir délibéré :

- Décide, d'accorder une subvention de 15 202€ à l'association EVS Nord Saumurois dans le cadre de ses actions enfance et jeunesse.
Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

